

**Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
15, Avenue Prince de Liège B- 5100 Jambes**

Guide méthodologique pour l'Évaluation des Incidences sur l'Environnement

Projet de parcs de stationnement



RÉGION WALLONNE

Table des matières

<i>Table des matières</i>	2
<i>Avant-propos</i>	4
<i>Avertissement</i>	6
<i>Méthodologie</i>	7
<i>Introduction - Projet de parcs de stationnement</i>	8
<i>Matrice</i>	9
A. Incidences de la phase de chantier	11
Biens matériels et patrimoine	11
A18. Intégrité paysagère des biens matériels :.....	11
A19. Capacité des équipements et infrastructures publics :.....	11
B. Incidences dues à la morphologie du projet	11
L'atmosphère	11
B3. Aptitude du site à disperser les polluants :.....	11
B4. Qualité physico-chimique de l'air :.....	11
Santé / sécurité	11
B13. Maladies et accidents :.....	11
Cadre de vie	12
B16. Qualité paysagère :.....	12
Biens matériels et patrimoine	12
B17. Valeurs patrimoniales de biens immobiliers :.....	12
B19. Capacité des équipements et infrastructures publics :.....	12
C. Incidences dues à la modification du relief du sol et la consommation de sol superficiel	12
Le sol et sous-sol	12
C8. Qualité et usage du sol :.....	12
Ressources naturelles du sol et du sous-sol	12
C12. Gestion rationnelle :.....	12
D. Incidences dues aux émissions atmosphériques	13
Le changement climatique	13
D1. Emission de gaz à effet de serre :.....	13
D2. Emission de gaz pouvant affecter la couche d'ozone :.....	13
L'atmosphère	13
D3. Aptitude du site à disperser les polluants :.....	13
D4. Qualité physico-chimique de l'air :.....	13
Santé / sécurité	13
D13. Maladies et accidents :.....	13
Cadre de vie	13
D14. Odeurs :.....	13
E. Incidences des rejets liquides	14
L'eau	14

E5. Eaux de surface :	14
E6. Eaux souterraines :	14
Santé / sécurité.....	14
E13. Maladies et accidents :	14
<i>F. Incidences des besoins énergétiques</i>	<i>14</i>
Ressources du sol et du sous-sol.....	14
F12. Gestion rationnelle :	14
<i>G. Incidences dues aux déchets.....</i>	<i>15</i>
Déchets	15
G11. Gestion des déchets :	15
<i>H. Incidences des émissions sonores.....</i>	<i>15</i>
Cadre de vie.....	15
H15. Bruit :	15

Avant-propos

Préalable à une éventuelle autorisation, l'évaluation environnementale est un processus qui vise la prise en compte des incidences d'un projet sur l'environnement tout au long des phases de réalisation dudit projet depuis sa conception jusqu'au réaménagement éventuel du site en passant par l'exploitation. Ensemble des informations fournies par le demandeur, par l'étude d'incidences, par les opinions et réactions des instances et du public susceptibles d'être concernés par le projet, l'évaluation environnementale est, pour l'autorité compétente, un des outils nécessaires à sa prise de décision.

Instrument privilégié du système, l'étude d'incidences doit aider le maître d'ouvrage à concevoir un projet le plus respectueux possible du milieu dans lequel celui-ci s'inscrit, tout en étant acceptable aux plans techniques et économiques. Elle permet, par l'analyse et l'interprétation des relations et interactions entre les facteurs exerçant une influence sur le milieu biophysique, les ressources naturelles et le milieu humain, de mettre en évidence l'ensemble des incidences probables ou prévisibles, subjectives ou objectives, directes ou indirectes, réversibles ou permanentes, qui résultent d'un effet objectif causé par une action et ce à court, moyen et long terme.

De plus, la comparaison et la sélection de solutions de substitution sont intrinsèques à la démarche d'évaluation environnementale ; l'étude d'incidences identifie clairement les objectifs et les critères de choix de la variante privilégiée.

Il apparaît donc que l'étude d'incidences tente de traduire sur une échelle de valeurs souvent subjective les incidences du projet sur l'environnement c'est-à-dire le résultat d'une comparaison entre deux états : l'état de référence ou état initial et l'état final qui résulte d'un effet objectif causé par une action. Inévitablement teintée de subjectivité due notamment

- au degré d'incertitude comme par exemple au niveau de la compréhension du fonctionnement des systèmes techniques, environnementaux ou sociaux ;
- aux choix à opérer au niveau d'une méthodologie d'évaluation environnementale ;
- à la présentation des résultats comme par exemple le choix des échelles ou l'emploi des couleurs dans des graphiques, la classification qualitative des incidences (négligeable, peu significative, importante, réelle,...), cette subjectivité ne pourra, sinon disparaître, au moins être atténuée que si, pour chaque compartiment environnemental étudié, l'étude fait preuve d'un esprit scientifique en matière d'objectivité, de précision, de méthode et que, sous peine d'introduire une distorsion dans la comparaison des incidences positives et négatives, les incertitudes et les choix opérés au niveau des subjectivités sont clairement indiqués ; que les résultats sont justifiés de façon explicite.

Le présent guide méthodologique vise à aider les différents acteurs qui prennent part au système d'évaluation environnementale qu'il s'agisse des concepteurs de projets, des maîtres d'ouvrage, des auteurs d'études d'incidences ou encore des autorités et administrations compétentes, à réaliser un projet conformément à l'un des principes de l'évaluation environnementale selon lequel le moyen le plus efficace d'atteindre un des objectifs de développement durable est de déterminer les effets négatifs sur l'environnement et de les prendre en considération le plus tôt possible dans la phase de planification des projets. Souple et ouvert, ce guide

- recense prioritairement les incidences potentielles spécifiques au secteur d'activité concerné, ce qui implique que les incidences génériques ainsi que les informations générales à fournir obligatoirement dans le cadre d'un processus d'EIE, quel que soit le secteur et quel que soit le projet, sont censées être décrites par ailleurs ; un même projet peut évidemment couvrir des activités relevant de plusieurs guides au contenu sectoriel qui seront dans ce cas intégrés dans l'évaluation globale ; de même, il peut arriver qu'une ou des composante(s) d'un certain processus de fabrication (donc, d'un certain guide) soi(en)t en pratique délocalisée(s) et fasse(nt) par exemple partie(s) intégrante(s) d'un autre atelier ; dans ce cas également, les composantes délocalisées pourront être, suivant le cas d'espèce, intégrées dans l'évaluation globale du projet ;
- répertorie les incidences essentielles pour les prises de décision, en évitant la collecte d'informations inutiles et le gaspillage de ressources ;
- est rédigé d'une manière ouverte et souple afin de se prêter à la "dynamique" des EIE, des réglementations et des technologies de production.
- examine la situation en tenant compte à la fois du régime d'exploitation normal et parfois, lorsque l'environnement risque d'en être notablement affecté, des démarrages, des fuites, des dysfonctionnements, des arrêts momentanés, des ralentissements.

- intègre également, de manière appropriée, des mesures préventives pour assurer la protection de l'environnement, eu égard notamment aux substances ou aux technologies mises en œuvre, à l'exclusion des accidents majeurs et des matières de compétences fédérales (telles que la protection du travail, les normes de produits, les radiations ionisantes,...).

L'adoption d'une politique environnementale et de développement durable et la consultation du public en début de procédure sont présentées comme des objectifs dont le but est d'assurer une meilleure planification du développement et sont basées sur la volonté et la responsabilisation des initiateurs de projets.

Avertissement

Rédigé par la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement (DGRNE) du Ministère de la Région wallonne sur la base des travaux confiés à des bureaux d'études extérieurs spécialisés dans les domaines techniques et environnementaux du secteur considéré, ce guide ne présente aucun caractère obligatoire ou contraignant de quelque nature que ce soit.

C'est avant tout un document d'aide à l'intention de tous les acteurs concernés à un niveau ou à un autre par le processus d'évaluation environnementale et qui contient des informations indispensables qui leur permettent d'apprécier les incidences majeures potentielles du type de projet considéré sur l'environnement.

Ce guide méthodologique ne se veut pas exhaustif pas plus qu'il ne doit être interprété comme un substitut au contenu des études d'incidences défini par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et ses arrêtés d'application. Par conséquent il ne dispense pas, l'auteur d'étude d'incidences notamment, d'analyser tout autre point pertinent qui prendrait en compte par exemple les caractéristiques techniques propres au projet étudié, les conditions géographiques, topographiques, géologiques ou encore hydrographiques du milieu concerné, les conditions humaines, et sociales ou encore les écosystèmes particuliers sis sur ou à proximité du site d'implantation du projet.

Méthodologie

La méthodologie utilisée pour l'identification des incidences du projet sur l'environnement est basée sur la méthode matricielle développée par la Fondation Universitaire du Luxembourg (F.U.L.)¹.

Cette méthode permet de mettre en relation les hypothèses d'action du projet sur le milieu récepteur exprimées dans les colonnes, ou abscisse, avec les éléments biophysiques et humains constitutifs du milieu récepteur consignés dans les lignes, ou ordonnée, de la matrice.

En abscisse, les principales caractéristiques du projet varient, par définition, d'un projet à un autre mais il y a au moins deux grandes phases qui sont communes à tous et qu'il convient d'analyser :

- la phase de chantier ;
- la phase d'exploitation de l'activité ;

Enfin, le cas échéant, il convient d'analyser :

- la phase de réaménagement après fin d'exploitation.

Parmi ces phases, cinq catégories générales de facteurs de perturbation du milieu ont été identifiées :

- les caractéristiques susceptibles d'effets liées à l'encombrement du projet comme les facteurs de forme de l'immobilier, la consommation de sol ;
- les caractéristiques de consommation de ressources naturelles qui permettent d'identifier et/ou quantifier cette consommation sur les ressources du milieu local et/ou extra local ;
- les rejets et/ou émissions associés au projet ;
- les stockages internes considérés comme de fréquentes sources de risque d'émission accidentelle ou récurrentes ;
- les impacts propres au type de projet considéré.

En ordonnée ont été fixées les composantes du milieu naturel qui sont d'une part le milieu biophysique :

- le climat et l'ozone stratosphérique;
- l'atmosphère;
- l'eau;
- le sol et le sous-sol;
- les biotopes;

et d'autre part, le milieu humain :

- les déchets;
- les ressources naturelles du sol et du sous-sol;
- la santé/sécurité;
- le cadre de vie;
- les biens matériels et le patrimoine.

Au niveau de la grille ainsi construite, c'est au croisement des lignes et des colonnes que s'expriment les incidences majeures et potentielles du type de projet auxquelles il conviendra de répondre même si, dans le cadre précis du projet étudié, cette analyse s'avère être sans objet.

¹ Fondation Universitaire Luxembourgeoise (1996) : *Conception et expérimentation d'une méthodologie pour l'identification et l'évaluation des incidences d'un projet sur l'environnement* ; Convention Région wallonne – FUL .

Introduction - Projet de parcs de stationnement

Directement liés au phénomène de la mobilité, les parcs de stationnement peuvent être classés en trois grandes catégories :

- les parcs de stationnement au niveau du sol exclusivement ;
- les parcs de stationnement couverts hors sol ;
- les parcs de stationnement couverts à la fois hors sol et souterrains.

De tels projets rendent des services appréciables aux automobilistes ou répondent aux besoins du stationnement en ville mais, au-delà de ces services rendus aux particuliers, aux entreprises ou aux services publics, les parcs de stationnement sont également source d'incidences environnementales significatives.

C'est pourquoi l'auteur d'étude, dans l'analyse du projet s'intéressera au travers de plans, d'esquisses ou schémas notamment :

- au trafic routier dans et aux alentours du site ;
- à la gestion des accès existants pour tous les types de trafic (piéton, cycliste, auto) ;
- à la description des offres de transport en commun disponibles (fréquence, coût, proximité, type, adéquation, disponibilité de l'information sur les possibilités offertes)
- aux caractéristiques des offres de stationnement dans l'aire géographique concernée par le projet (nature, volume, affectation des différents emplacements, coût, etc)
- à la demande de stationnement en fonction des heures, du type d'utilisateur (heure d'arrivée et de départ), des diverses caractéristiques rencontrées (rotation, visiteurs, heures de livraison, maintenance, entretien) ;
- à la demande en transport individuel ou public actuelle et future ;
- à l'adéquation du nombre de places de stationnement avec les besoins par type d'utilisateurs ;
- à la demande en stationnement réellement non satisfaite ;
- aux caractéristiques du trafic routier aux abords du site.

Incidences majeures spécifiques sur l'environnement.

Phase de chantier.

Des incidences environnementales négatives peuvent tout aussi bien se produire durant la phase d'implantation du parc que lors de l'exploitation.

Les impacts causés par les travaux de construction sont avant tout dus aux activités de préparation des terrains telles que défrichage, excavation, déblaiement, assèchement, établissement de chantier, exploitation des bancs d'emprunt et remblayage.

Phase d'exploitation.

1. Rejets atmosphériques.

Les sources d'émissions atmosphériques liées au projet et qui peuvent altérer la qualité de l'air à l'échelle locale et régionale se composent en général de dioxyde de soufre (SO₂), d'oxydes d'azote (NO_x), d'oxyde de carbone (CO), de dioxyde de carbone (CO₂), gaz dont l'accroissement dans l'atmosphère sont entre autres responsables du réchauffement planétaire, et des particules pouvant contenir des métaux en traces et d'autres composés organiques responsables d'émissions d'odeurs. Les quantités de chacune de ces substances dépendent du type et de la taille de l'installation, du type et de la qualité du carburant utilisé ainsi que de la façon dont celui-ci est consommé.

La dispersion de ces émissions et leur concentration au niveau du sol sont déterminées par une interaction complexe des caractéristiques physiques du bâtiment, des propriétés physico-chimiques des émissions, des

conditions météorologiques locales, des conditions topographiques du terrain sur lequel se trouve le projet et des espaces avoisinants ainsi que de la nature des récepteurs.

2. Rejets liquides.

La quantité et la composition des eaux usées dépendent non seulement du type et de la taille de l'établissement mais également des conditions météorologiques et de la rotation des véhicules. La qualité de ces rejets pourra être directement influencée par l'état d'entretien et la surveillance du parc.

3. Rejets solides.

L'entreposage des déchets mais aussi des matières premières de manière inadéquate tant sur le site de production qu'en dehors de celui-ci peut mettre en danger le sol, le sous-sol, les eaux de surface et souterraines.

Matrice

Voir page suivante.

PROJET DE PARCS DE STATIONNEMENT

DOMAINES		ELEMENTS CONSTITUTIFS DU MILIEU	PRINCIPAUX CRITERES D'EVALUATION DES INCIDENCES & OBJECTIFS DE QUALITE									
				Phase de chantier	Morphologie du projet	Modification du relief du sol / Consommation de sol superficiel	Emissions atmosphériques	Rejets liquides	Besoins énergétiques	Déchets	Emissions sonores	
				A	B	C	D	E	F	G	H	
BIOLOGIE	AIR	CLIMAT ET OZONE STRATOSPHERIQUE	Emissions de gaz à effet de serre	1			X					
			Emissions de gaz qui appauvrissent la couche d'ozone	2			X					
		ATMOSPHERE	Aptitude du site à disperser les polluants	3		X		X				
			Qualités physico-chimique de l'air	4		X		X				
	EQUIS	EAUX DE SURFACE	Débit annuel moyen du milieu récepteur	5					X			
			Objectifs de qualité (caractérisation)									
	EQUIS	EAUX SOUTERRAINES	Caractérisation de la couche aquifère	6					X			
			Objectifs de qualité									
	SOL	SOL	Sensibilité à l'érosion	7								
			Qualité et usage du sol	8			X					
			Stabilité	9								
	BIOTOPES	AQUATIQUES TERRESTRES SOUTERRAINES	Qualité biologique									
			Maillage écologique	10								
			Valeur patrimoniale du milieu naturel concerné									
		DECHETS	Gestion des déchets	11							X	
		RESSOURCES NATURELLES DU SOL ET DU SOUS-SOL	Gestion rationnelle	12			X			X		
	SANTE / SECURITE	Maladies et accidents	13		X		X	X				
CADRE DE VIE	AMBIANCE OLFACTIVE	Odeurs	14				X					
		Bruit	15							X		
	VISUEL	Qualité paysagère	16		X							
INTEGRITE	BIENS MATERIELS ET PATRIMOINE	Valeurs patrimoniales des biens immobiliers	17		X							
		Intégrité physique des biens matériels	18	X								
		Capacité des équipements & infrastructures publics	19	X	X							

A. Incidences de la phase de chantier

Ce vecteur de modification n'est à considérer que dans le cadre d'un nouveau projet ou d'une modification significative d'installations existantes.

L'auteur d'étude et le demandeur consulteront notamment le guide relatif aux chantiers de construction des bâtiments à vocation industrielle pour en retirer tous les éléments pertinents pour la construction d'un parc de stationnement.

La phase de chantier a des incidences sur :

- les biens matériels et le patrimoine

Biens matériels et patrimoine

A18. Intégrité paysagère des biens matériels :

Dans le cadre de la démolition d'un bâtiment existant, l'entreprise veillera à prendre toutes les précautions nécessaires pour garantir l'intégrité des biens matériels qui risquent d'être atteints par les opérations de démolition. Une attestation d'assurance couvrant suffisamment les risques matériels des tiers sera jointe au dossier de soumission des travaux.

A19. Capacité des équipements et infrastructures publics :

L'entrepreneur portera une attention particulière aux équipements collectifs tels que conduites d'eau et de gaz, câbles électriques et téléphoniques, égouts, etc

B. Incidences dues à la morphologie du projet

Ce vecteur de modification n'est à considérer que dans le cadre d'un nouveau projet ou d'une modification significative d'installations existantes.

On entend par morphologie les caractéristiques de forme et d'aspect (superficie, volume, taille, architecture) des divers bâtiments, équipements, installations et stockages de matières y compris les installations externes faisant partie intégrante de celle-ci (comme la mise en place de voies d'accès au site, l'installation ou le prolongement de lignes électriques,... dans la mesure toutefois où ces installations externes ne font pas l'objet d'une EIE spécifique) pouvant interférer avec la qualité paysagère locale ou s'y intégrer.

La morphologie du projet a des incidences sur :

- l'atmosphère
- la santé / sécurité
- le cadre de vie
- les biens matériels et le patrimoine

L'atmosphère

B3. Aptitude du site à disperser les polluants :

B4. Qualité physico-chimique de l'air :

Du fait de la localisation généralement urbaine de ce type de projet, l'auteur s'assurera que la morphologie du projet n'est pas de nature à favoriser des pollutions atmosphériques localisées en modifiant les conditions d'aération du site.

Santé / sécurité

B13. Maladies et accidents :

L'auteur d'étude s'intéressera à la morphologie interne du projet comme par exemple les rampes d'accès aux différents étages (largeur, virages, éclairage, facilités d'utilisation et de manœuvre), la disposition des emplacements, les accès pour piétons (entrée, sortie, équipements), les dispositifs anti-agressions prévus ou mis en place

Cadre de vie

B16. Qualité paysagère :

L'auteur d'étude évaluera la perception visuelle du projet par le public en général et la population riveraine en particulier. Les impacts dus à l'éclairage et aux enseignes lumineuses seront analysés et l'auteur fera toutes les recommandations nécessaires pour pallier à ces impacts visuels négatifs.

Biens matériels et patrimoine

B17. Valeurs patrimoniales de biens immobiliers :

L'auteur d'étude s'assurera que le projet s'intègre harmonieusement avec le bâti existant (hauteur, façade, revêtements,...) et ne porte pas atteinte à la valeur patrimoniale des biens immobiliers situés dans l'aire géographique concernée par le projet.

B19. Capacité des équipements et infrastructures publics :

Les entrées et sorties du parc de stationnement seront analysées en tenant compte non seulement du gabarit des voies de circulation publiques mais aussi de la densité du trafic, des carrefours situés à proximité du projet, de la facilité d'insertion ou de sortie du flux routier, etc.

Les incidences indirectes dues au projet (embouteillages, files d'attente, etc) seront également analysées.

C. Incidences dues à la modification du relief du sol et la consommation de sol superficiel

Ce vecteur de modification n'est à considérer que dans le cadre d'un nouveau projet ou d'une modification significative d'installations existantes.

On entend par modification du relief du sol et consommation de sol superficiel, les modifications topographiques et les prélèvements de terres et autres matériaux liés au sol (dans l'ordre : couvert végétal, sol, sous-sol) occasionnés par la mise en place du projet proprement dit ainsi que des installations externes faisant partie intégrante de celui-ci dans la mesure toutefois où ces installations externes ne font pas l'objet d'une EIE spécifique

La modification du relief du sol et la consommation de sol superficiel ont des incidences sur :

- le sol et le sous-sol
- les ressources naturelles du sol et du sous-sol

Le sol et sous-sol

C8. Qualité et usage du sol :

L'auteur étudiera les impacts sur la demande en logements existant au niveau de l'aire géographique concernée par le projet. Il évaluera l'adéquation entre les besoins locatifs et les besoins en stationnement.

Dans le cadre d'un parc de stationnement uniquement souterrain, l'auteur étudiera l'usage et les aménagements du sol disponible en surface.

Ressources naturelles du sol et du sous-sol

C12. Gestion rationnelle :

Ce point est à mettre en relation avec la morphologie du projet et l'usage du sol notamment en termes de nécessité du parc de stationnement à l'endroit projeté.

D. Incidences dues aux émissions atmosphériques

Les émissions atmosphériques ont des incidences sur :

- le changement climatique
- l'atmosphère
- la santé / sécurité
- le cadre de vie

Le changement climatique.

D1. Emission de gaz à effet de serre :

En prenant en compte les estimations de fréquentation attendue, l'auteur estimera de façon quantitative les émissions de dioxyde de carbone liées aux équipements techniques et aux véhicules utilisant le parc.

D2. Emission de gaz pouvant affecter la couche d'ozone :

L'auteur d'étude s'assurera que les gaz réfrigérants utilisés dans les équipements sont conformes à la législation en vigueur. Si nécessaire l'auteur proposera des solutions de substitution à l'emploi de ces gaz.

L'atmosphère

D3. Aptitude du site à disperser les polluants :

D4. Qualité physico-chimique de l'air :

En fonction des caractéristiques urbanistiques et topographiques du site, l'auteur d'étude caractérisera, en quantité de polluants produits, les aspects de pollution atmosphérique suivants:

- la pollution due au fonctionnement des différents équipements techniques du bâtiment (aération, extraction, pulsion, etc)
- la pollution diffuse provoquée par les véhicules.

La méthode de mesure sera décrite mais elle devra en tous les cas fournir les pics d'émissions maximales ainsi que les moyennes semi-horaires glissantes toutes les 10 minutes.

Santé / sécurité

D13. Maladies et accidents :

Les teneurs en polluants mesurés seront comparées aux valeurs limites et valeurs guides définies par les directives de l'Union européenne, la qualité de l'air ambiant avant implantation du projet et les recommandations de l'OMS.

Cadre de vie

D14. Odeurs :

L'auteur d'étude évaluera les éventuelles nuisances olfactives générées par l'installation et son utilisation (composants odoriférants, concentration, dispersion, niveau de gêne,...)

E. Incidences des rejets liquides

Les rejets liquides ont des incidences sur :

- l'eau
- la santé / sécurité

L'eau

E5. Eaux de surface :

Le réseau de collecte des eaux drainées par le projet sera décrit et analysé du point de vue épuration et élimination.

Les circuits, caractéristiques techniques, systèmes de traitement (éboueur, déshuileur, séparateur de graisse, etc) seront repérés sur un schéma technique

Les flux prévisibles des eaux usées provenant des véhicules seront décrits et analysés. En ce qui concerne les eaux pluviales, l'auteur d'étude, selon le type de parc de stationnement, étudiera le système de récolte et d'évacuation de ces eaux en prenant en compte les conditions météorologiques locales dont notamment la neige et les orages.

Dans le cas de parcs de stationnement à un seul niveau hors sol, l'auteur d'étude portera une attention particulière aux risques de pollution dus à l'écoulement des eaux de ruissellement (pluie ou fonte de neige).

E6. Eaux souterraines :

Vérification des mesures de protection et d'étanchéité du système de collecte des eaux usées. Le problème de la protection des eaux souterraines par les eaux de pluie ou de la fonte des neiges sur l'entraînement des polluants hydrocarbonés dans les eaux souterraines sera particulièrement étudié. L'auteur d'étude fera, si nécessaire, toutes les propositions constructives de nature à éviter la pollution des eaux souterraines dans ce type de parc de stationnement.

Santé / sécurité

E13. Maladies et accidents :

Le revêtement des sols sera analysé en termes de prévention des accidents pouvant résulter de l'écoulement des eaux sur la bande de roulement du parc de stationnement (risques de dérapage sur sol mouillé ou verglacé)

F. Incidences des besoins énergétiques

Selon le type de parc de stationnement, l'auteur d'étude décrira en détail les installations techniques (chauffage, refroidissement, éclairage, ventilation, etc) en précisant notamment le type de combustible utilisé, la consommation pour chacun des équipements en distinguant, lorsque cela est pertinent, les utilisations de ces équipements en fonction des saisons.

Dans le cas d'un nouveau bâtiment fermé, le niveau d'isolation thermique (coefficient K) sera également précisé

Les besoins énergétiques ont des incidences sur :

- les ressources du sol et du sous-sol

Ressources du sol et du sous-sol

F12. Gestion rationnelle :

Les consommations des différentes sources d'énergie y compris l'énergie électrique seront ramenées en équivalent pétrole. La consommation sera rapportée au volume concerné par le projet et les principes d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) seront appliqués dans le cadre des meilleures technologies disponibles.

L'auteur d'étude proposera éventuellement des solutions de substitution au niveau des systèmes de chauffage, climatisation, ventilation, éclairage, etc comme par exemple des installations de cogénération ou d'apport d'énergie solaire.

G. Incidences dues aux déchets

Les déchets ont des incidences sur :
- la gestion des déchets

Déchets

G11. Gestion des déchets :

L'auteur d'étude dressera un relevé des différents types et quantités de déchets susceptibles d'être produits. Il décrira les mesures prises ou envisagées pour assurer la propreté du site et des locaux. Les méthodes de collecte, tri, stockage, recyclage et élimination de ces déchets seront décrites.

H. Incidences des émissions sonores

Le émissions sonores ont des incidences sur :
- le cadre de vie

Cadre de vie

H15. Bruit :

L'auteur d'étude évaluera les nuisances sonores qui peuvent résulter de l'utilisation du parc de stationnement. Outre le bruit occasionné par les véhicules, il s'intéressera aux éventuelles nuisances sonores provoquées par les divers équipements techniques.